

Professions et AFGSU

Arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 et du 16 mars 2021

A F G S U 1	<p>Professionnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.</p> <p>Par exemple: psychologue, ostéopathe, ASH, brancardier, animateur, personnel de direction, personnel administratif, personnel logistique, personnel de sécurité, assistant de recherche clinique...</p>
A F G S U 2	<p>Professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé.</p> <p>Médecin et assistant médical</p> <p>Chirurgien-dentiste, Odonotologiste, Orthodontiste et assistant-dentaire</p> <p>Sage-femme</p> <p>Pharmacien, préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière</p> <p>Physicien médical</p> <p>Infirmiers (IDE, IBODE, IADE, PUER, IPA)</p> <p>Aide-soignant, Auxiliaire de puéricultrice, Auxiliaires médicaux</p> <p>Ambulancier et auxiliaire ambulancier</p> <p>Diététicien</p> <p>Manipulateur d'électroradiologie médicale</p> <p>Masseur-kinésithérapeute, Ergothérapeute et Psychomotricien</p> <p>Orthophoniste, orthoptiste</p> <p>Pédicure-podologue</p> <p>Audioprothésiste, opticien lunetier, prothésiste, orthésiste (<i>dont orthoprothésiste, podo-orthésiste, oculariste, épithésiste, orthopédiste-orthésiste</i>)</p> <p>Technicien de laboratoire en analyse biomédical, Préleveur sanguin (<i>en cours de formation</i>)</p> <p>ARM (<i>Assistant de régulation médicale</i>)</p> <p>AES (<i>Accompagnant éducatif et social</i>) = AMP (<i>Aide médico-psychologique</i>), et AVS (<i>Auxiliaire de vie sociale</i>)</p>

Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92, enregistré auprès des OPCO

Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: info@iresu.fr site web : www.iresu.fr